

Mise en œuvre du programme Erasmus+

Après deux ans et demi de mise en œuvre, la Commission européenne présentera une évaluation à mi-parcours du nouveau programme-cadre Erasmus+ à la fin de l'année 2017. Le Parlement se prépare à contribuer à cette évaluation au moyen d'un rapport d'initiative sur la mise en œuvre d'Erasmus+, qui fera l'objet d'un débat en plénière en février.

Trentième anniversaire d'Erasmus

Le programme d'échange étudiant Erasmus (qui relève désormais de l'action clé 1 du premier pilier d'Erasmus+) fête son [trentième anniversaire](#) en 2017. Le [début officiel](#) des festivités a eu lieu le 26 janvier 2017 au Parliamentarium, à Bruxelles, pour coïncider avec la publication, par la Commission, du rapport d'évaluation annuelle du programme.

Erasmus+

Erasmus+ est le programme de financement de l'Union européenne consacré à l'éducation, à la jeunesse et au sport. Si ces domaines relèvent exclusivement de la compétence des États membres, l'Union apporte néanmoins un soutien en matière de coopération, d'élaboration de politiques novatrices, de projets intersectoriels et de mobilité. L'enveloppe financière de 14,7 milliards d'euros allouée à Erasmus+ représente 1,36 % du cadre financier pluriannuel 2014-2020. Le Parlement contrôle la mise en œuvre du programme pour s'assurer que l'argent est bien dépensé.

Parlement européen

La mise en œuvre d'[Erasmus+](#) a fait l'objet d'une [conférence](#) et d'une [audition](#) en 2015, ainsi que de plusieurs débats en octobre 2016, à l'occasion de la [semaine de la formation tout au long de la vie](#), et d'un [échange de vues](#) en décembre 2016.

Afin d'étayer les débats au Parlement européen, l'EPRS a publié, en juillet 2016, une [évaluation de la mise en œuvre à l'échelle européenne](#), qui portait sur la mise en œuvre centralisée et décentralisée du programme. Au même moment, le département thématique compétent a publié une [étude](#) portant exclusivement sur la mise en œuvre décentralisée. Les deux études constatent que, si le programme se distingue par des objectifs équilibrés, sa mise en œuvre nécessite encore quelques améliorations. D'un autre côté, l'absence de financements et le faible taux de réussite des candidatures risquent de diminuer, à l'avenir, l'intérêt suscité par le programme. Parmi les recommandations formulées dans ces études figurent la mise au point de procédures de candidature simplifiées, la clarification des [lignes directrices](#) et des rôles de chacun, ainsi que l'amélioration des outils d'apprentissage de l'informatique et des langues. Les participants ne sont pas tous satisfaits du nouveau programme-cadre. L'augmentation du [budget](#) a permis d'approuver certains projets de grande envergure, au détriment toutefois de projets plus modestes, ce qui n'a fait que creuser le fossé entre les citoyens et les institutions. À un autre niveau, si les agences nationales compétentes ont préféré une plus grande rationalisation, certaines organisations sectorielles et de jeunes estiment que celle-ci est allée trop loin.

Le [rapport](#) sur la mise en œuvre d'Erasmus+, adopté le 5 décembre 2016 par la commission de la culture et de l'éducation (CULT), fera l'objet d'un débat en plénière en février. Il se fonde principalement sur les points de vue recueillis lors des auditions, les éléments relevés dans les études et les suggestions exprimées dans les avis adoptés par la commission des budgets et celle de l'emploi et des affaires sociales. Le rapport souligne que la réussite du programme a fait de celui-ci une initiative phare de l'Union. Il salue également la rapidité de réaction de la Commission face aux critiques relatives aux difficultés rencontrées par les



différents acteurs. La Commission a ainsi corrigé le tir en travaillant sur les outils informatiques et en créant des espaces dédiés aux projets de modeste envergure. Le rapport recommande de continuer à utiliser les anciennes dénominations des programmes, qui sont bien connues du public, simultanément à l'appellation Erasmus+. Les candidats pourront ainsi comprendre d'emblée la structure d'Erasmus+. La Commission doit en outre préciser ce qu'elle entend par «coopération intersectorielle». Le rapport attire l'attention sur le potentiel d'Erasmus+ pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels en attirant des groupes sous-représentés. Le bénévolat transfrontalier y est encouragé. Enfin, le rapport plaide pour la levée des obstacles financiers à la mobilité, afin de faciliter l'accès au programme, d'autant plus que des études montrent que la participation à celui-ci améliore les perspectives de carrière des intéressés.

Rapport d'initiative [2015/2327\(INI\)](#); commission compétente: CULT; rapporteur: Milan Zver, PPE, Slovénie.